

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 124 (1979)  
**Heft:** 10

**Vorwort:** De nécessité faire vertu

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De nécessité faire vertu

On l'a déclaré à l'envi, et c'était devant les Chambres, les chances de nos chars de combat de s'imposer en riposte contre les modèles qui commenceront de figurer en masse, d'ici peu d'années, au sein des formations mécaniques stationnées sur notre continent, baisseront fatalement, pour des raisons de simple disparité technique d'abord. Notre propos n'est pas de faire ici le procès du char 68 ni de la procédure présidant à l'acquisition des matériels de guerre : dans une prochaine édition, un officier des troupes mécanisées s'exprimera, du point de vue de l'utilisateur des moyens actuels.

Notre propos est de nous arrêter à l'un des postulats de la commission chargée d'enquêter sur les déficiences du char 68 : que le Gouvernement vérifie si, au vu des constatations faites en cours d'investigation, il ne convient pas d'adapter la conception de la défense militaire du 6.6.66 en matière d'engagement des formations mécanisées.

Autrement dit, on propose de définir la conception à partir des moyens.

En sommes-nous là, en sommes-nous à ce niveau d'abandon ? Car enfin, la conception 66 partait d'une image si réaliste de l'adversaire virtuel qu'elle n'a cessé, depuis lors, de se confirmer et de s'aggraver. Elle en partait à juste titre, pour un pays se voulant neutre et dont l'armée, par conséquent, se trouvait vouée à la défensive.

Partir des moyens disponibles pour disposer est du seul ressort du chef de guerre... à la guerre. En partir pour concevoir une armée, c'est faire peu de cas du sang versé en vain ou du déshonneur d'une défaite imméritée.

En sommes-nous là, de subordonner notre indépendance à des considérations matérielles ; à dire la chose tout cru : à notre porte-monnaie ?

En définitive, il s'agit d'une option relativement simple : ou bien nous voulons être en mesure, face à un ennemi mécanisé nombreux, disposant d'appuis de feu massifs, d'un potentiel aérien puissant, d'une aéromobilité remarquable, de couvrir le pays qui nous a été légué et que nous sommes responsables de transmettre, de fixer l'adversaire qui aurait pénétré, de le détruire ou de le refouler ; ou bien, cédant à la malice des temps, nous préparerions-nous à quelque *baroud d'honneur*, bientôt ignoré de l'histoire et méprisé de nos fils ?

RMS